

PROCES VERBAL AGE CESSION PARTS SOCIALES et TRANSFERT SIEGE SOCIAL

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

SASU ADE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 3.000 euros

Siège social : 214 boulevard Charles de Gaulle – 92700 COLOMBES

SIREN 808 359 426 – RCS NANTERRE

Décision de l'Associé Unique en date du 07 novembre 2025

L'associé unique de la société SASUADE, M. AMBASSA EYATA Joseph Rodrigue , demeurant 19, rue de Legnano – Appartement 130 – 92700 COLOMBES, né le 12 mai 2000 à Yaoundé (Cameroun), de nationalité camerounaise,

- ☐ prend acte de la cession par M. EYATA Augustin de la totalité des 100 actions composant le capital social, intervenue le 07 novembre 2025,
- ☐ devient ainsi nouvel associé unique de la société à compter de cette date.

1) Changement de Président L'associé unique décide de révoquer M. EYATA Augustin de ses fonctions de Président à compter du 07 novembre 2025.

L'associé unique nomme en qualité de nouveau Président de la SASU ADE :

M. AMBASSA EYATA Joseph Rodrigue ,
demeurant 19, rue de Legnano – Appartement 130 – 92700 COLOMBES,
à compter du 07 novembre 2025, pour une durée indéterminée.

2) Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à compter du 07 novembre 2025 :

19, rue de Legnano – Appartement 130 – 92700 COLOMBES

3) Modification corrélative des statuts

L'article relatif au siège social sera modifié en conséquence dans les statuts pour porter la nouvelle adresse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Colombes, le 07 novembre 2025

L'Associé Unique
(Signature précédée de la mention "Bon pour accord")

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a smaller, cursive flourish.

bon pour accord